

Inscription

Cette feuille est à redonner signée **avant le 4 septembre** dans la boite aux lettres de l'école de musique ou sur ecolemusiqueromilly@free.fr

Nom et prénom de l'élève :		Date de naissance :
Etablissement scolaire 23/24 e	t classe :	
Nom et prénom du responsable	:	
Adresse du responsable :		
Portable 1 :	Email:	
Portable 2:		
V	euillez cocher le(s) cours choi	si(s):

- * INSCRIPTION en formation musicale 1C1 (cours collectif), cochez l'horaire choisi :
 - Mercredi de 10h à 11h à Pîtres
 - Samedi de 9h30 à 10h30 à Pîtres

La formation musicale est obligatoire pour débuter l'apprentissage d'un instrument.

❖ INSTRUMENT choisi

- 1 1er choix:
- 2ème choix (au cas où il n'y aurait pas de place disponible dans le 1er choix):

<u>L'horaire du cours individuel de 30 min sera choisi lors du RDV avec les professeurs entre le 4 et le 7 septembre</u> <u>Le jour de cours de chaque professeur est noté au verso</u>

- Souhait de location d'instrument
 - o oui
 - o non
- Autorisation parentale de photographier votre enfant lors des manifestations ou diffusion (sur affiches, lettres communales, site internet de l'école de musique...)
 - o oui
 - o non

<u>Informations importantes</u>

L'apprentissage de l'instrument se fait lors du cours individuel mais également lors des entrainements quotidiens à la maison. C'est primordial d'aider son enfant à trouver son rythme de « travail à la maison » par un rituel, l'enfant se familiarise alors avec l'instrument et acquiert plus de facilité technique... pour s'exprimer musicalement.

Il y a également des leçons de formation musicale à refaire plusieurs fois dans la semaine pour l'apprentissage de la lecture musicale.

Tout ceci ne prend pas beaucoup de temps, mais demande un peu d'organisation.

Il est très important d'accompagner son enfant dans cette démarche.

Etant donné que l'élève doit avoir un instrument à la maison, nous en proposons en location (flûte traversière, hautbois, clarinette, saxophone, trompette, trombone, violon, guitare acoustique, guitare électrique, basse, percussion) dans la limite des stocks disponibles. En revanche il sera indispensable d'acheter du petit matériel à la demande du professeur (exemple : partitions musicales, pupitre, métronome, ...).



Inscription

Cette feuille est à redonner signée **avant le 4 septembre** dans la boite aux lettres de l'école de musique ou sur ecolemusiqueromilly@free.fr

<u>Instruments proposés:</u>

Flûte à bec (le samedi), flûte traversière (le jeudi), hautbois (le lundi), clarinette (le jeudi), saxophone (le lundi), trompette (le mardi), trombone (le mercredi), piano (le mardi ou mercredi), violon (jeudi), percussion (lundi, mardi, mercredi), quitare acoustique, basse et électrique (mercredi ou samedi), chant (lundi).

L'horaire de cours d'instrument sera choisi lors du RDV avec les professeurs le 6 septembre à 18h30.

Conditions et modalités de paiement et d'inscription en vigueur :

- Les tarifs 2023/2024 sont affichés dans l'école de musique et visibles sur le site internet
- Le droit d'inscription de 10€ sera non remboursable en cas de désistement avant le début des cours.
- L'engagement de l'élève est annuel, aucun remboursement du tarif annuel de la discipline ne sera effectué en cas d'abandon au cours de l'année.
- Si vous souhaitez **mettre en place le prélèvement automatique à partir de cette année,** il faut remplir le contrat de prélèvement, une autorisation de prélèvement par mandat SEPA, fournir un RIB et envoyer tous ces documents par mail à Mme Decaux : <u>siemjacqueslanglois@free.fr</u> ou laisser les documents dans la boite aux lettres de l'école de musique dans une enveloppe au nom de l'enfant à l'attention de Delphine Decaux.

Merci d'envoyer ces documents avant le 4 septembre.

Pour un renouvellement de prélèvement, aucun de ces documents n'est nécessaire sauf en cas de changement de RIB.

Mode de paiement choisi (à cocher obligatoirement):

- Prélèvement automatique en 9 mensualités d'octobre à juin (le 10 du mois)
 Un échéancier sera envoyé en juillet. Les 10€ de droit d'inscription seront rajoutés à la 1^{ère} mensualité
- O Paiement par TIPI en une fois (CB en ligne) après réception de l'avis de paiement de la trésorerie.
- O Règlement en une fois à la trésorerie des Andelys par chèques vacances, chèques culture, espèces ou un chèque unique. (Attention, il faut se déplacer aux Andelys!)
- O Avec le PASS Culture (réservé aux jeunes de 18 ans et plus)

<mark>Avant le 4 septembre,</mark> merci de fournir votre avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 afin de calculer le quotient familial si vous résidez à Romilly, Pîtres ou Pont-Saint-Pierre

- → Soit par mail à Mme Decaux : siemjacqueslanglois@free.fr.
- → Soit sous enveloppe au nom de l'élève dans la boite aux lettres de l'école de musique à l'attention de Mme Decaux.

En résumé, pour valider la réinscription, il nous faut absolument avant le 30 juin : -cette feuille de réinscription remplie et signée

-l'avis d'imposition 2022 (pour les habitants de Romilly, Pîtres, Pont-Saint-Pierre) -les documents de paiement si création d'un prélèvement

Le représentant légal reconnait avoir pris connaissance des informations importantes ci-dessus, des conditions de paiement et d'inscription.

Date:

SIGNATURE du représentant légal précédée de la mention « Lu et approuvé » :